



HAL
open science

Les inégalités inter-institutionnelles d'offres de stages : étude comparative entre écoles de commerce et d'ingénieurs et universités

Nicole Escourrou

► To cite this version:

Nicole Escourrou. Les inégalités inter-institutionnelles d'offres de stages : étude comparative entre écoles de commerce et d'ingénieurs et universités : Article faisant suite à la présentation au Colloque RESUP Lausanne 2009. 2009. hal-00494997

HAL Id: hal-00494997

<https://hal.science/hal-00494997>

Preprint submitted on 24 Jun 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les inégalités inter-institutionnelles d'offres de stages : étude comparative entre écoles de commerce et d'ingénieurs et universités

Article faisant suite à la présentation au Colloque RESUP Lausanne 2009

Nicole ESCOURROU

Université de Paris X Nanterre, CREF (EA 1589) Centre de recherche éducation-formation

Résumé : Cet article tente de mettre en évidence l'existence d'inégalités au niveau de l'offre de stages d'institutions de l'enseignement supérieur français (Ecoles et Universités) présentant apparemment un programme comparable. L'offre de stages est un des éléments majeurs de la professionnalisation des institutions d'enseignement supérieur en France. Nous avons choisi de centrer l'analyse sur les filières de commerce et d'ingénieurs (écoles de commerce, d'ingénieurs, et programmes de formation d'université équivalents). Il s'agit de comparer l'offre de stages pour examiner si elle présente des inégalités et en quoi elles consistent. Ces inégalités sont liées aux aspects institutionnels et aux aspects pédagogiques (choix, place, nombre et importance des stages dans le cursus académique), tout comme aux différences entre institutions. L'enquête sur l'offre de formation compare 25 écoles de commerce avec préparation intégrée et 25 écoles de commerce post-classes préparatoires, 25 écoles d'ingénieurs post baccalauréat et 25 écoles post-classes préparatoires et une centaine de programmes relativement équivalents dans des universités, soit une cinquantaine d'universités sur les 88.

Mots clés : offres de stage, inégalités, écoles de commerce, écoles d'ingénieurs, universités

Abstract : This article highlights the existence of inequalities in the internship's supply of French higher education institutions (schools and universities) with apparently comparable program. The offer of internships is a major component of the professionalization of higher education institutions in France. We chose to focus the analysis on business schools', engineering schools' and universities' training programs. This involves comparing the supply of internships to examine whether it is uneven and what they are. These inequalities are related to institutional and educational aspects (choice, place, number and importance of academic internships in the curriculum), as differences between institutions. The investigation compared this on 50 business schools 50 engineering schools and a hundred universities' programs from fifty universities on 88.

Keywords : internship opportunities, inequalities, business schools, engineering schools, universities

Cet article tente de mettre en évidence l'existence d'inégalités au niveau de l'offre de stages d'institutions de l'enseignement supérieur français (Ecoles et Universités) présentant apparemment un programme comparable. Les rapports HETZEL (2006), LUNEL (2007) ou de l'IGAENR (2007) ... ont montré que l'offre de formation liée aux stages est un des éléments majeurs de la professionnalisation des institutions d'enseignement supérieur en France.

Après avoir rappelé l'importance du stage en formation initiale dans l'actualité des universités et pour les écoles de commerce et d'ingénieurs, nous chercherons à répondre à la question suivante : « en quoi consistent ces inégalités d'offre de stages ? ». Pour cela, nous présenterons la méthodologie de recherche utilisée, pour y développer les résultats obtenus.

L'importance des stages

Différents rapports récents montrent l'importance des stages dans les débats et politiques actuels sur l'enseignement supérieur français. HETZEL (2006) indique qu' « *il faut inclure dans toutes les licences, qu'elles soient professionnelles ou non, une séquence terminale (en L3) qui soit professionnalisante. Cela peut se faire aisément avec un projet ou un mémoire de fin d'études, des stages de fin d'études, des cumuls emploi/études sous forme de contrats d'apprentissage* ». Plus loin, il poursuit en rappelant le rôle des stages : « *Le stage en situation de travail permet de découvrir, de rencontrer, de comprendre, d'apprendre, etc. Il est un moment essentiel de la relation formation initiale/emploi. Tout doit être mis en oeuvre pour valoriser les stages voire les relégitimer en leur donnant la place qu'ils méritent et en invitant les partenaires sociaux à en négocier les modalités d'exercice pour le rendre efficace. C'est ainsi qu'il convient de réaffirmer le principe que le stage s'inscrit dans le cadre de la délivrance d'un diplôme. Sans convention préalable, les entreprises ne peuvent recruter un stagiaire* ».

LUNEL (2007) a précisé que « *le dispositif d'orientation prépare insuffisamment à l'insertion professionnelle et ne favorise guère l'égalité des chances* ». Ce « *schéma national de l'orientation et de l'insertion professionnelle* » a été élaboré avec l'ensemble des acteurs du système éducatif et de l'insertion professionnelle, pour accompagner les jeunes dans leur parcours de formation vers l'emploi. La mesure n° 14 de ce schéma indique spécifiquement qu' « *un comité université/entreprises devra être créé dans chaque université. Constitué de professionnels et d'universitaires, il pourra être un lieu d'échange et d'action sur tous les sujets d'intérêts communs : mise en oeuvre des stages, construction des formations professionnelles ou encore aides à l'embauche. La politique de professionnalisation de l'Université sera obligatoirement débattue dans ce comité. Il veillera notamment à ce que les diplômes à vocation professionnalisante soient créés (...)* ». La préconisation n°4 propose la création d'une « *Direction de l'Orientation, des Stages et de l'Insertion (DOSI) par université (...). Aux fonctions d'information, de documentation, et d'orientation, elle ajoutera ce qui deviendra le coeur de sa politique, les actions d'insertion professionnelle des étudiants : animer et coordonner la politique des stages, gérer les tutorats, suivre les indicateurs d'insertion et en informer les étudiants, assurer la responsabilité de l'observatoire de la vie étudiante, mettre en place un comité université/entreprises et des maisons des anciens étudiants.* ». Le rapport de l'IGAENR (2007) reprécise aussi clairement que « *Le stage en entreprise, obligatoire dans les filières professionnelles, tend à le devenir dans les filières généralistes : c'est en effet un point essentiel du dispositif de préparation à l'insertion professionnelle* ».

Pour la formation commerciale, VILETTE (1994) rappelle que : « *les grandes écoles de commerce françaises (HEC, ESCP, ESSEC) se sont longtemps cantonnées au stage de troisième année, dit de spécialisation* », dont l'objectif était de permettre à l'étudiant de confirmer une certaine expertise. Dans les années 90, cette pratique des stages a été étendue également à la première année pour permettre au futur cadre de découvrir des métiers, afin de les rapprocher des réalités de la pratique.

Pour ne citer que le Livre blanc du Chapitre des Grandes Ecoles (2006), « *l'acquisition de compétences est également assurée au cours des différentes périodes que l'élève passe en entreprise. Que ce soit dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, d'un stage, ou encore de "l'année césure" passée en entreprise. Cette dernière formule est de plus en plus répandue, voire obligatoire dans certaines écoles. En moyenne, un étudiant du programme "Grande Ecole" passe ainsi 14 mois en entreprise. Ces différentes périodes d'alternance font partie intégrante du projet pédagogique des Grandes Écoles de management* ». Il y est aussi précisé que : « *les élèves des Grandes Écoles de management, loin d'être livrés à eux-mêmes, sont*

constamment guidés et accompagnés (...). Les écoles portent notamment une grande attention à l'ensemble des démarches utiles pour la recherche d'emploi (rédaction du CV, entretien d'embauche, communication écrite et orale, négociation, conduite de réunion...). Cet accompagnement très poussé constitue une autre caractéristique forte des Grandes Écoles de management par rapport à d'autres filières de formation ».

Au niveau des écoles d'ingénieurs, cette tradition des stages est très ancienne puisqu'au moment de la création de l'École des Mines de Paris en 1783, les stages étaient déjà présents dans le cursus (VILETTE, 1994). Les écoles d'ingénieurs ont dans les années 70 presque toutes instauré le principe des stages de « découverte du monde du travail », notamment dans le but de faire comprendre aux futurs ingénieurs ce que représentait le travail des ouvriers.

La Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI, 2009), chargée d'évaluer et d'accréditer les écoles d'ingénieurs depuis 1934, indique que : *« la formation comporte, éventuellement de façon combinée, des périodes ou phases d'immersion en milieu professionnel et international : de stages en coopération industrielle et éventuellement de recherche, en milieu industriel. Ceux-ci permettent une connaissance de l'entreprise réelle et de ses conditions de travail, et la mise en œuvre concrète des connaissances scientifiques et techniques »*. La CTI est très attentive dans la délivrance des titres d'ingénieurs à la part des stages à l'étranger : *« A titre d'exemple, pour l'aptitude à travailler en contexte international, la multiplication depuis 15 ans des stages à l'étranger, la fixation d'un niveau minimal en anglais pour l'obtention du diplôme, la création de doubles diplômes, ont concouru à une proportion nettement plus élevée de réponses « bien formé par mon école » chez les jeunes ingénieurs »*.

Elle ajoute qu' *« aucun ingénieur ne peut être diplômé s'il n'a pas effectué un parcours minimum en entreprise sous forme de stage. La formation décrit les stages en termes de compétences attendues »*.

Nous avons choisi de centrer l'analyse sur les filières de commerce et d'ingénieurs (écoles de commerce, d'ingénieurs, et filières de formation équivalentes dans les universités). Il s'agit de comparer l'offre de stages pour examiner si elle présente des inégalités : durée, lieu, contenus, services d'appui aux stages, etc.

Méthodologie

La question de recherche est la suivante : en quoi consistent ces inégalités d'offre de stages ? Nous faisons l'hypothèse que ces inégalités sont liées aux aspects institutionnels et aux aspects pédagogiques (choix, place, nombre et importance des stages dans le cursus académique), tout comme aux différences entre institutions.

La méthodologie retenue pour cette recherche consiste en l'analyse durant l'année universitaire 2008-2009 d'un échantillon de 150 établissements, soit 50 universités, 50 écoles de commerce et 50 écoles d'ingénieurs et de leurs caractéristiques au niveau des offres de stages.

L'objectif est d'établir un cadre de comparaison retraçant de manière similaire des parcours de formation supérieure sur les 5 ans d'un programme de licence/master afin de mesurer les différences, voire les inégalités dans les offres de stages présentées par les écoles et universités. Nous travaillons donc à partir des sites internet des institutions et des brochures, même si nous savons qu'il ne s'agit que des aspects déclaratifs des écoles et universités étudiées.

Nous avons choisi cette approche pour deux raisons. La première réside dans le fait que l'étudiant se base, avec sa famille, sur ce déclaratif pour choisir son institution d'enseignement supérieur future (en fonction de ses souhaits et des résultats aux admissions). La seconde est que l'AERES (Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur - 2008) met souvent en lumière la lisibilité et la visibilité de l'offre et des contenus, y compris des stages, dans ses rapports d'évaluation sur l'offre de formation au niveau des licences et/ou masters. Elle indique par exemple son avis sous des formes diverses comme « *Politique de stages bien organisée* », « *Un souci plus grand du devenir des étudiants et des partenariats avec le monde professionnel, l'introduction de stages, pourrait renforcer l'attractivité de cette formation qui ne peut se contenter de former uniquement des chercheurs et des enseignants* », ou encore « *Existence de stages en entreprise* ».

Nous avons recomposé des parcours de formation similaires (trois années de licence ou équivalent¹ suivies par deux années de master) de façon à comparer les offres de stages sur cinq années, illustrant les aspects institutionnels de l'obligation de stages des établissements retenus. Nous insistons sur le fait que les changements d'établissements réalisés par les étudiants ne sont pas pris en compte ici, puisque nous nous focalisons uniquement sur ce que proposent les établissements, comme si un étudiant faisait la totalité de son cursus en son sein. Dans la thèse en cours, seront aussi analysés les parcours effectifs des étudiants et leurs opinions sur les stages effectués.

L'enquête sur l'offre de formation au niveau des stages compare :

- 25 écoles de commerce avec préparation intégrée et 25 écoles de commerce post-classes préparatoires, soit 50 écoles sur un total de 210 établissements recensés²,
- 25 écoles d'ingénieurs post baccalauréat et 25 écoles post-classes préparatoires, soit 50 écoles sur un total de 240 établissements recensés,
- une centaine de programmes relativement équivalents dans des universités, soit 50 universités sur les 81 établissements recensés.

Le tableau ci-dessous montre la répartition des écoles et universités de notre échantillon selon leur provenance géographique.

	Ile de France		Province		Total
	post bac	post prépa	post bac	post prépa	
Ecoles d'ingénieurs	14	8	11	17	50
Ecoles de commerce	18	6	7	19	50
Universités	13		37		50

Tableau 1. Répartition des établissements selon leur situation géographique

Pour les 50 universités, nous avons pu cerner 50 programmes à dominante commerce et 50 programmes à dominante scientifique, qui seront comparés à ceux des écoles équivalentes. Un gros travail de correspondance de programme a été nécessaire. Les offres de formation au niveau écoles de commerce trouvent leur homologues universitaires dans des programmes à contenu marketing, commercial, management, économie appliquée, la communication et les médias ou encore l'intelligence économique. Celles liées aux programmes d'ingénieurs ou

¹ Les parcours des grandes écoles retenues se situent au niveau licence 3, master 1 et 2 dans le schéma LMD (Licence, Master, Doctorat), les classes préparatoires aux grandes écoles étant l'équivalent des deux premières années de Licence.

² Selon les chiffres du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : Collectif (Dir. VITRY Daniel), 2008.

scientifiques d'universités concernent des contenus de formation rassemblés autour des mathématiques appliquées, de l'informatique, l'automatisation, les télécommunications, le transport ou l'environnement.

Résultats

Au niveau des stages, voici les résultats obtenus en termes de durées, fréquences, rapports entre le nombre de stage en France, à l'étranger...

Les inégalités d'offre de stages entre les établissements considérés existent à deux niveaux :

- pédagogique lié à des aspects de nombre de stages obligatoires, durées, contenus...,
- institutionnel, c'est-à-dire tout ce qui entoure l'offre de stage, comme les relations et/ou partenariats avec les entreprises, comme la présence de forums entreprises, d'une Cvthèque...

Le premier niveau d'inégalités au niveau des stages est la manière dont l'offre est présentée par les divers établissements retenus.

Un des premiers aspects est le nombre de stages obligatoires qui diffère de manière significative, tant au niveau du nombre de stages obligatoires imposé que des durées à réaliser. Pour le nombre, le tableau 2 indique clairement que l'offre des écoles de commerce et d'ingénieurs est plus importante que celle des universités. La tradition des premières et le recours habituel aux stages depuis de nombreuses années y est pour quelque chose.

Nombre de stages obligatoires	Ecole de commerce	Ecole d'ingénieur	Universités programme commerce	Universités programme scientifique
moyenne	3,5	3,22	2,28	2
post bac	4,32	3,48		
post prépa	2,68	2,96		

Tableau 2. Répartition des nombres de stages obligatoires indiqués dans les cursus

En ce qui concerne la fréquence, quels que soient les établissements retenus, on remarque tout de suite dans le tableau 3 une très forte différence entre des institutions offrant des périodes très courtes, ou très longues et que le gros de l'offre tourne autour de 6 à 12 mois globalement.

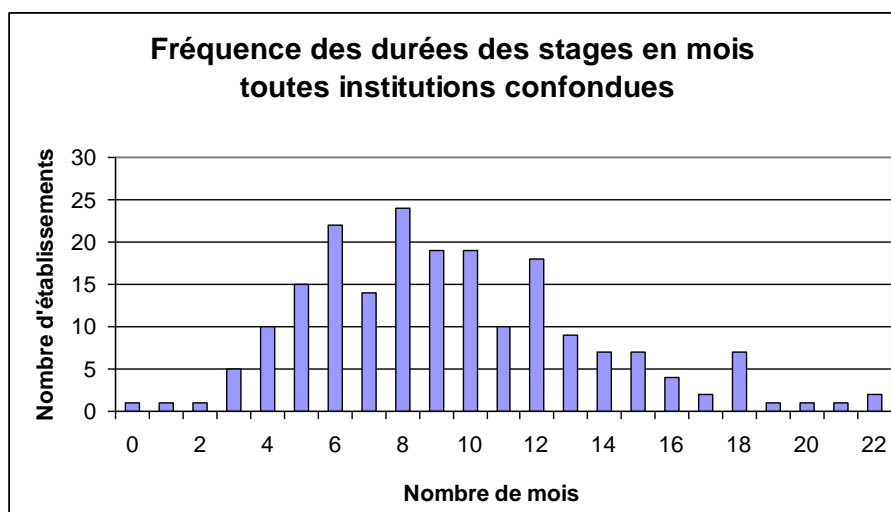


Tableau 3. Fréquence des durées de stages par mois

Le tableau 4 ci-après montre les différences de moyennes et de médianes obtenues selon la catégorie d'institution retenue. Les écoles de commerce arrivent en tête en demandant en moyenne 13 mois de stage à leurs étudiants (avec une médiane à 12 mois), suivies par les écoles d'ingénieurs (moyenne à 10 comme la médiane), puis par les universités qui offrent globalement la même moyenne, soit 7 mois.

Répartition des durées de stage en mois	Ecoles de commerce	Universités Programme commerce	Ecoles d'ingénieur	Universités Programme scientifique	Total pour 200
Moyenne	13	7	10	7	9
Médiane	12	7	10	6	9

Tableau 4. Répartition des établissements selon la nature de l'établissement

Le tableau 5 reprend sous un autre angle cette offre des stages obligatoires, établissement par établissement, triés en fonction de la durée, ce qui confirme bien la même répartition que précédemment. Les universités sont globalement sur une progression d'offres équivalente.

On remarque aussi que, sur les 5 années de programme reconstituées, selon les différents établissements d'une même catégorie, l'offre varie considérablement :

- de 6 mois à un maximum de 22 mois pour les écoles de commerce,
- de 6 mois à 18 mois pour les écoles d'ingénieurs,
- d'un mois à 21 pour les universités à programme commercial,
- de 0 mois à 18 pour les universités à programme scientifique.

Nous rappelons aussi que la tradition des universités est celle de la transmission de savoirs ; les stages sont une pratique relativement récente introduite pour favoriser l'insertion des étudiants d'universités.

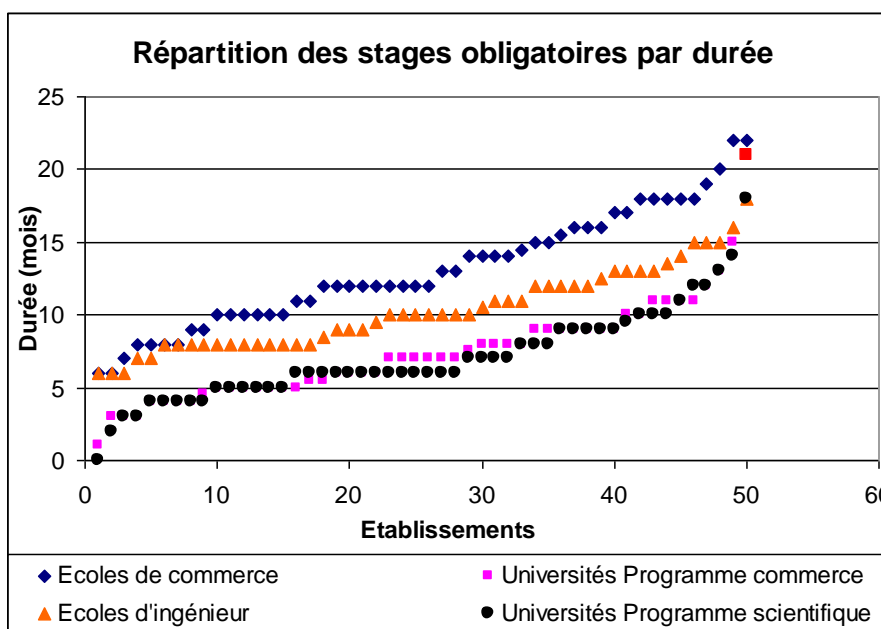


Tableau 5. Répartition des stages obligatoires selon la durée

La place des stages sur les cinq années recomposées au sein des cursus licence / master montre des différences considérables, comme l'indiquent les tableaux suivants. Le tableau 6 montre clairement les différences de répartition des stages au niveau des licences (sur les 3 ans recomposés) avec la présence de pics à un mois pour 20 écoles d'ingénieurs, un plateau de

2 à 4 mois pour des écoles de commerce, puis un second pic à 6 mois pour 5 écoles de commerce, une chute brutale dans l'offre de stage des universités, avec un pic observé à 3 mois sur une dizaine de programmes commerciaux d'universités.

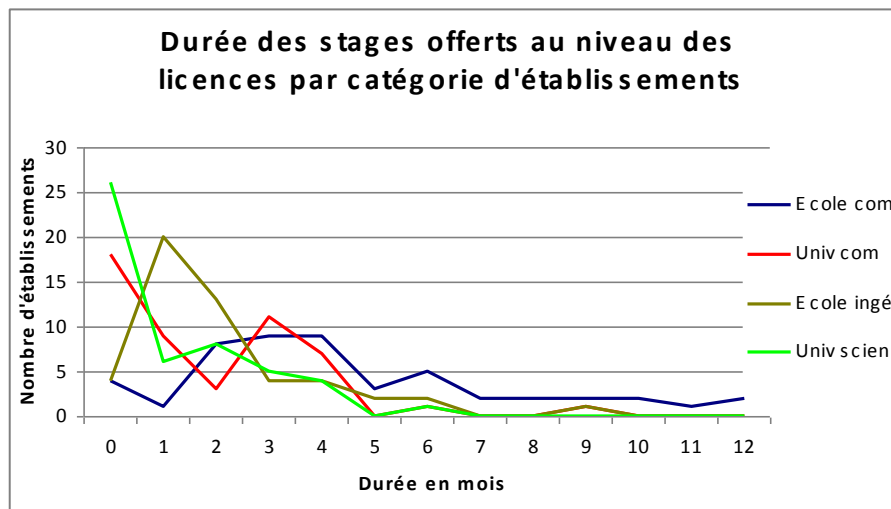


Tableau 6. Répartition des durées des stages obligatoires au niveau des licences

Le tableau 7 est encore plus explicite sur les inégalités observées au niveau des masters (sur 2 ans) puisque l'on observe des tendances fortes d'écoles et d'universités présentant des programmes parfois similaires au niveau de l'offre des stages :

- 10 écoles de commerce offrent une correspondance à 6 mois de stage, puis à 8 mois pour 6 écoles, puis à 10 mois pour 7 écoles et enfin à 12 mois pour 8 écoles ;
- 14 écoles d'ingénieurs offrent 7 mois de stage, 8 écoles 9 mois et 6 écoles 11 mois ;
- 9 programmes commerciaux d'universités offrent 4 mois, puis elles sont 8 à offrir de 6 à 7 mois, avec un dernier pic autour de 9 mois ;
- 10 programmes scientifiques d'universités offrent 4 mois, 15 offrent 6 mois et 6 programmes offrent 9 mois.

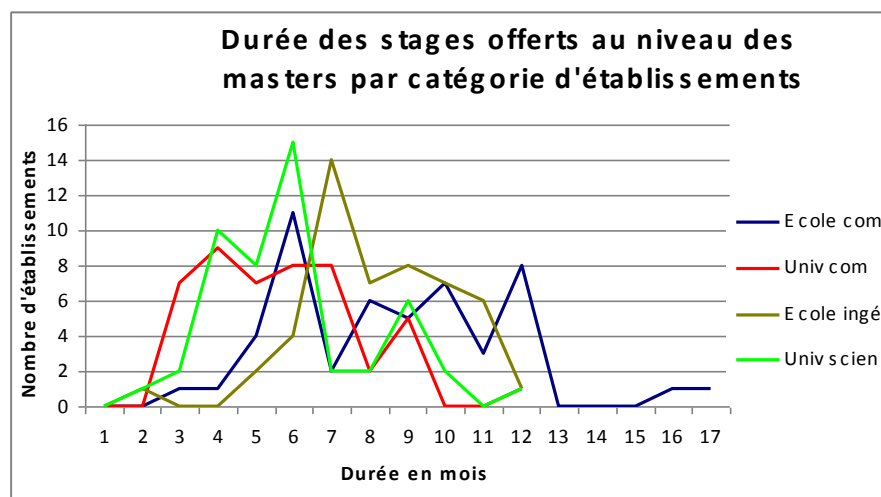


Tableau 7. Répartition des durées des stages obligatoires au niveau des masters

Un autre éclairage de ces grandes différences a été réalisé lorsque l'on compare la répartition des stages selon des durées précises. Par exemple, le tableau 8 montre que pour toutes les offres de durées supérieures à 6 mois, nous trouvons 84 % de ces stages longue durée proposés par les écoles de commerce, puis 8 % le sont par les écoles d'ingénieurs et les universités à programmes commerciaux.

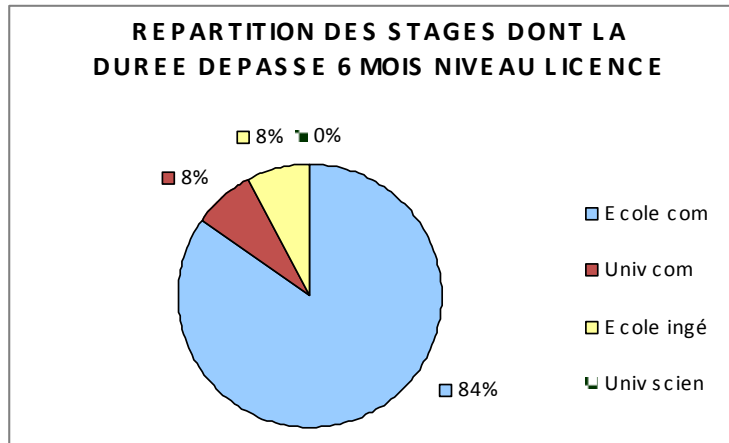


Tableau 8. Répartition des stages obligatoires de longue durée au niveau des licences

Ces inégalités flagrantes au niveau des licences sont un peu moins marquées sur les deux ans de master, tout en restant significatives. Là les offres de stages obligatoires des écoles d'ingénieurs et de commerce sont à peu près similaires (32 à 33 %), celles des universités à programmes scientifiques sont plus importantes (24 %) que celles des programmes commerciaux (11 %). Si dans les programmes scientifiques au niveau licence, l'offre de stages de longue durée était nulle, il semble que la charge des stages soit donc reportée au niveau master.

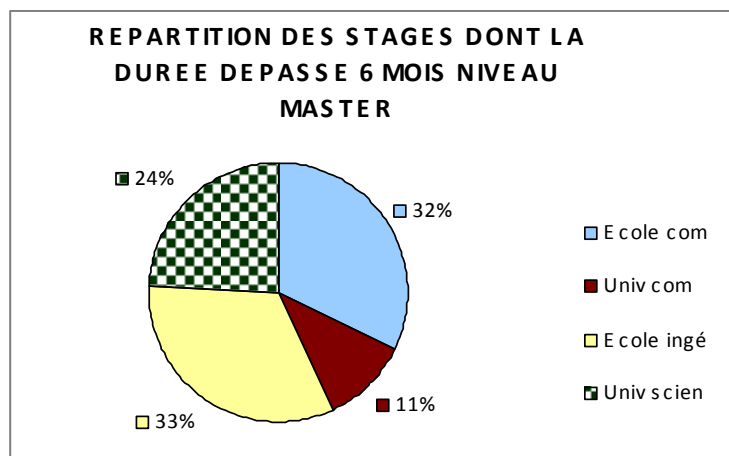


Tableau 9. Répartition des stages obligatoires de longue durée (plus de 6 mois) en master

Par contre, le tableau 10 illustre encore une autre différence sur des durées de stages obligatoires supérieures ou égales à un an : l'écrasante majorité des offres se fait par les écoles de commerce (à 76 %), puis à égalités par les trois autres catégories d'institutions.

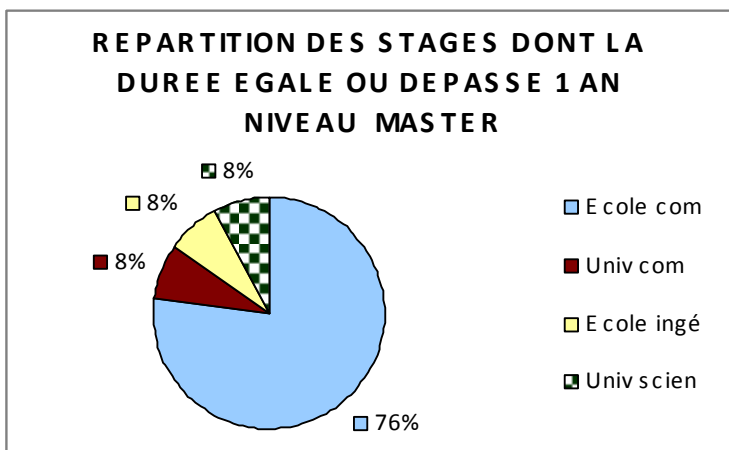


Tableau 10. Répartition des stages obligatoires de longue durée (d'un an et plus) en master

Les tableaux 11 à 14 montrent pour chacune des 4 catégories d'établissement retenues les différences établissement par établissement des offres de stages obligatoires quand celles-ci sont triées par durées sur les masters.

Pour les écoles de commerce, on voit, sauf rares exceptions, que les stages se trouvent surtout au niveau des masters, sauf à 7 exceptions près. Ceci s'explique aussi en raison du fait que les grandes écoles de commerce recrutent et incorporent leurs élèves après deux ans minimum en classes préparatoires aux grandes écoles. Il reste donc une année prise en compte dans leur programme, puisque la durée des études pour ces grandes écoles est officiellement de 3 au lieu de 5. Les écoles de commerce sur 5 ans, avec une préparation intégrée, se retrouvent sur les 25 premiers établissements du graphique et on constate que c'est dans ce premier sous-groupe que la durée des stages obligatoires, sur une période équivalente à celle de la licence, dépasse celle des masters. Les 25 dernières écoles de commerce, offrant 3 ans de cursus, placent forcément leurs offres de stage surtout les deux dernières années de la formation. L'année de césure y est facultative, mais dans les faits, pour certaines écoles, il incombe à l'étudiant d'organiser son temps de stage librement pour que la durée obligatoire soit effectuée. Par exemple, à HEC, la durée obligatoire des stages est de 40 semaines dont 20 à l'étranger pour les admis en première année.

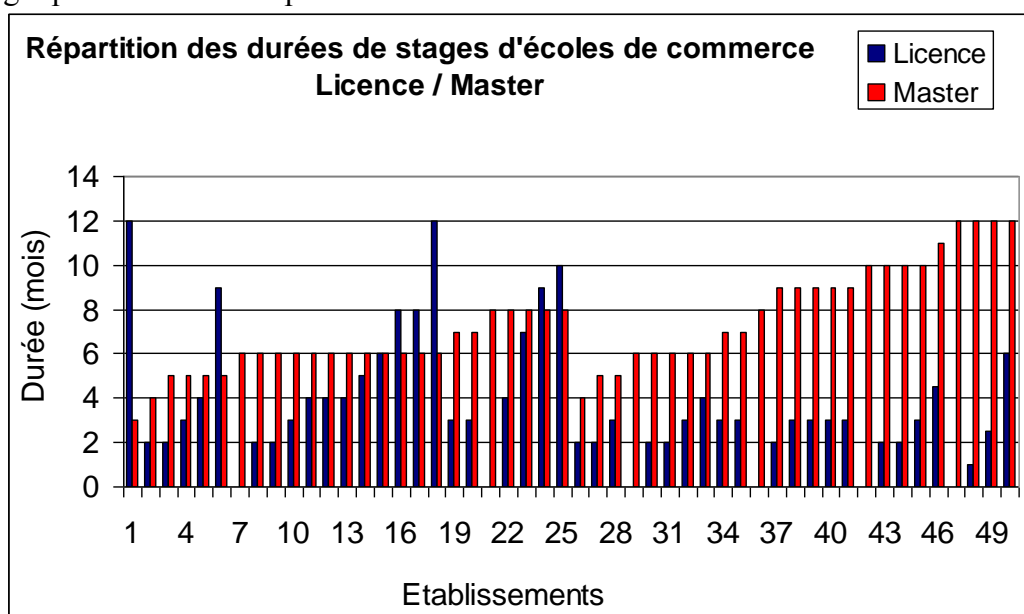


Tableau 11. Répartition des stages obligatoires licence / master pour chaque école de commerce

Le tableau 12 reprend pour les écoles d'ingénieurs les mêmes indications que celles observées dans les écoles de commerce, avec les 25 premières écoles recrutant après le baccalauréat et les 25 autres recrutant après les classes préparatoires. Ici par contraste, seul un établissement³ voit une durée de stages de licence supérieure à celle des masters, le restant (même sur un équivalent de temps de trois ans de licence) n'offre pas de durée de stage obligatoire de licence supérieure à celle des masters (sur 2 ans).

Le tableau 13 de la page suivante montre la répartition des stages obligatoires pour les universités offrant un programme commercial. Il est frappant de voir que certaines ne laissent aucune possibilité de faire des stages obligatoires pendant les 3 années de licence. Ceci se retrouve également pour les universités à programme scientifique du tableau 14.

³ Il s'agit d'une école recrutant après une classe préparatoire.

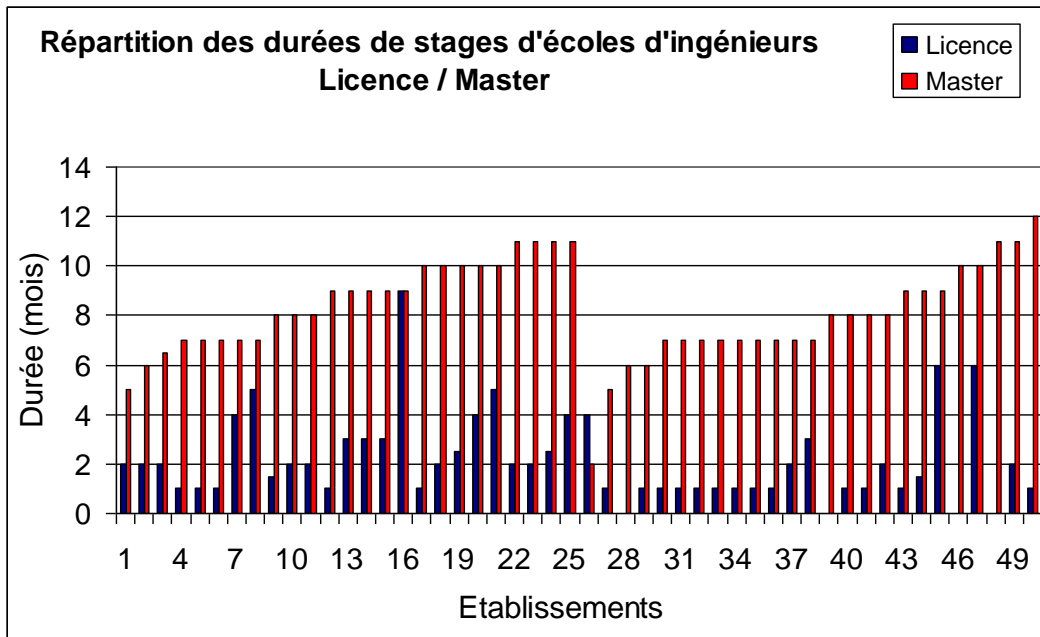


Tableau 12. Répartition des stages obligatoires licence / master pour chaque école d'ingénieurs

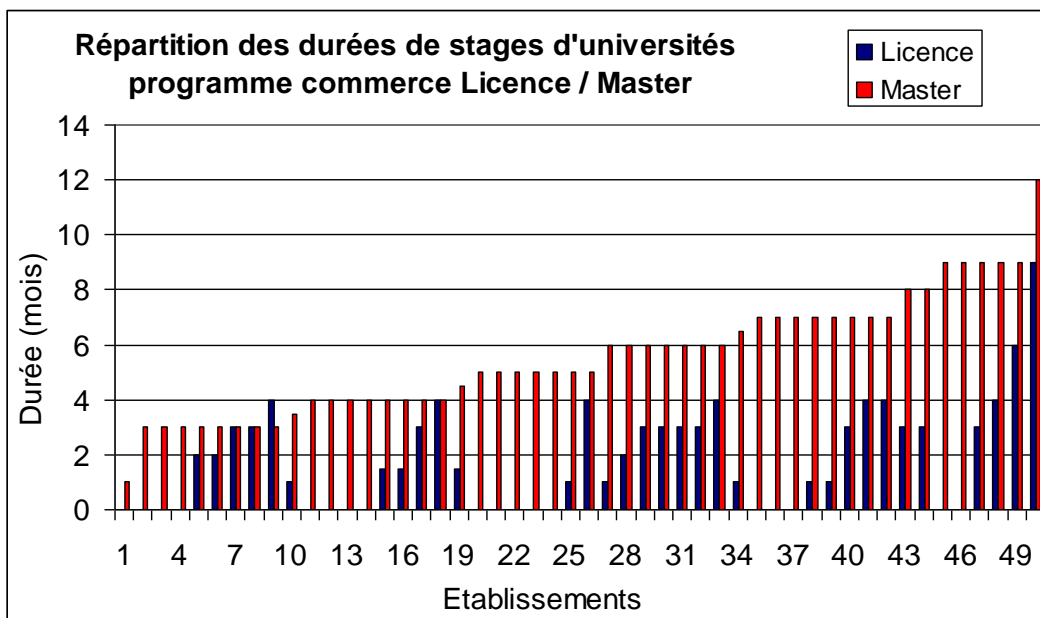


Tableau 13. Répartition des stages obligatoires licence / master pour chaque université - programme commerce

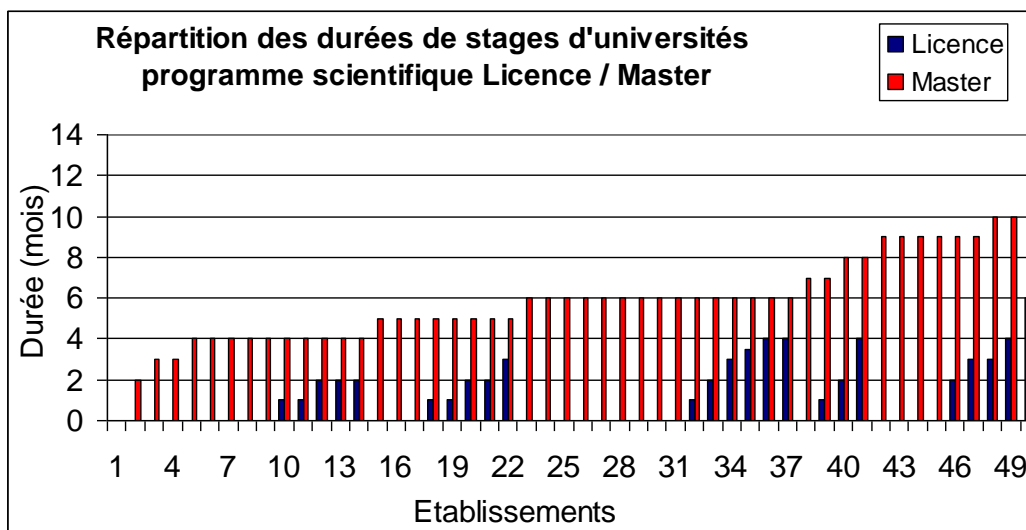


Tableau 14. Répartition des stages obligatoires licence / master pour chaque université – programme scientifique

Il a semblé judicieux de s'interroger sur les lieux des stages obligatoires, soit la place des stages à l'étranger. Avant toute explication, il doit être mentionné que le déclaratif des écoles en particulier n'est pas très clair pour les stages dits obligatoires, car elles indiquent plus les stages **et** les périodes obligatoires à l'étranger comme les séjours académiques réalisés dans le cadre d'échanges académiques avec des partenaires étrangers. C'est la raison pour laquelle nous avons retenu le terme de « stages ou périodes obligatoires à l'étranger ». A l'inverse, le terme de possibilité de réaliser un ou plusieurs stages à l'étranger est plus clairement notifié, tant par les écoles que par les universités. Il semble aussi que les descriptifs des programmes universitaires retiennent moins comme critère « commercial » la possibilité de faire des stages à l'étranger et l'indiquent moins, voire pas, dans leurs sites ou leurs brochures.

Toutefois, le relevé des déclaratifs montre que les écoles de commerce et d'ingénieurs mettent en avant systématiquement la possibilité, voire l'obligation, de réaliser des périodes de stage à l'étranger et la tendance s'accélère. Une école d'ingénieurs note même dans son site que : « Depuis 2006, les élèves entrant à l'école devront avoir une expérience internationale d'au moins trois mois dans leur scolarité ». Une autre stipule que : « l'année à l'étranger est optionnelle en plus des 3 ans de formation d'ingénieur totalement faits en France (90% choisissent cette option). Ce séjour se décompose en 6 mois en entreprise et 6 mois dans un laboratoire universitaire pour travailler sur des études industrielles ». On observe la même répartition pour les écoles de commerce et d'ingénieurs sur les périodes obligatoires à l'étranger, tant pour les écoles avec ou sans classe préparatoire intégrée.

Par contre, il y a un énorme décalage avec les déclaratifs des universités puisque les stages à l'étranger ne sont mentionnés comme possibles que pour 40 % des programmes commerciaux et 20 % des programmes scientifiques. Les périodes à l'étranger ne sont que très peu indiquées : 4 % dans les programmes commerciaux et 2 % dans les programmes scientifiques. Nous pensons qu'à terme ces chiffres seront plus clairement indiqués dans les sites, ceci ne faisant pas encore partie des priorités de la communication institutionnelle des universités à l'égard du public.

Stages à l'étranger	Ecole de commerce		Ecole d'ingénieur		Universités programme commerce		Universités programme scientifique	
	Possibilités	Stages ou période obligatoires	Possibilités	Stages ou période obligatoires	Possibilités	Stages ou période obligatoires	Possibilités	Stages ou période obligatoires
post bac	100%	40%	100%	40%				
post prépa	100%	36%	100%	36%				
TOTAL	100%	38%	100%	38%	40%	4%	20%	2%

Tableau 15. Place des stages à l'étranger et des périodes obligatoires à l'étranger

Les contenus des stages sont dans l'ensemble bien indiqués pour les différents types de catégories, même si elles sont encore plus précisées chez les écoles de commerce et d'ingénieurs pour les universités.

Voici pour une école de commerce recrutant après une classe préparatoire ce qui est précisé, avec une indication des niveaux ou des contenus de stage, y compris les rémunérations :

- Niveau licence 1 et 2 : rien de noté ;
- Niveau licence 3 : « En 1ère année, un stage de 4 mois permet aux étudiants de découvrir l'entreprise, ses métiers et son secteur d'activité, en France ou à l'étranger.

Stage obligatoire entre le 28 mai 2009 et le 1er Octobre 2009. Rémunération : de 30% du Smic à 500€ » ;

- Niveau master 1 : *« Stage de spécialisation : Réaliser une mission concrète confiée par une entreprise ou une organisation. Si possible, vivre une expérience de travail dans un contexte multiculturel à l'étranger. Les étudiants effectuent un stage court (2/3 mois) et un stage long (6 à 7 mois), la durée varie selon la filière suivie. Rémunération à partir de 600€ » ;*
- Niveau master 2 : *« Les étudiants peuvent effectuer un stage en alternance de 2 ou 3 jours consécutifs par semaine de janvier à fin mai 2008, ou un stage de 6 à 9 mois en « pré-embauche » jusqu'au 30 septembre 2009. Rémunération à partir de 900€ »⁴.*

Les écoles d'ingénieurs ont une longue tradition dans la gradation des difficultés de contenus à réaliser pendant les stages. A titre d'exemple, on citera une école sur 5 ans qui stipule :

- Niveau licence 1 : *« Observation : 1ère année. A travers son stage "Ouvrier" (4 semaines minimum), l'élève-ingénieur concrétise son premier contact avec le monde du travail. L'occasion pour lui d'entreprendre une démarche individuelle vers l'entreprise de découvrir l'environnement industriel et d'être confronté à ses réalités. A l'issue de son stage, il établit une fiche d'observation de l'entreprise sous la forme d'un rapport écrit » ;*
- Niveau licence 2 : *« 2ème année : stage "Technicien" ou d'"Initiative Personnelle" (4 semaines minimum) constitue la 1ère phase de construction du Parcours Personnalisé vers l'Emploi. Il consiste, pour l'élève-ingénieur, à observer les différentes fonctions de l'ingénieur ou du cadre, et donne lieu à un rapport écrit, puis à une soutenance. Celle-ci contient les observations sur les métiers de l'ingénieur et les premiers positionnements du stagiaire sur son projet professionnel) » ;*
- Niveau licence 3⁵ : *« Stage initiative personnelle ou technicien obligatoire d'au moins 4 semaines dans une association ou en entreprise » ;*
- Niveau master 1 : *« Stage d'élève ingénieur obligatoire d'au moins 12 semaines en entreprise » ;*
- Niveau master 2 : *« Stage de fin d'études obligatoire d'au moins 24 semaines en entreprise. Lieu : France ou Etranger - Le stage de "Fin d'Etudes" donne lieu à un rapport, retraçant le parcours personnel de l'étudiant, le contenu du stage ainsi que le démarrage de sa carrière. A l'issue du stage, bilan de compétences, CV et lettres sont réactualisés ».*

On voit précisément dans cet exemple l'usage des stages dans la construction du CV et de l'employabilité du futur ingénieur. Il est parfois noté le pourcentage de stages transformés en emplois : *« Il constitue un véritable tremplin pour l'emploi car chaque année environ 20% des jeunes ingénieurs sont embauchés par l'entreprise dans laquelle ils ont effectué ce stage ».*

Pour une université à programme commercial (Master Management International PME et Territoires), nous trouvons parmi une de celles qui expliquent le plus les obligations :

- Niveau licence 1 : rien de mentionné ;
- Niveau licence 2 : *« stage de 8 semaines en 2è année » ;*
- Niveau licence 3 : *« stage de 8 semaines » ;*
- Niveau master 1 : *« UE 03 - Stage de 3 mois en entreprise (13 semaines) » ;*
- Niveau master 2 : *« La durée des stages est fixée à 4 mois minimum, avec une forte incitation à prolonger à 6 mois, 12 crédits ECTS⁶. Nous recommandons à l'étudiant de réaliser un stage d'une durée supérieure et éventuellement de l'effectuer à l'étranger. Une des particularités de cette formation est le principe du stage alterné dont*

⁴ Nous précisons que dans ce cas, nous n'avons retenu que l'option stage et non l'option alternance dans nos décomptes.

⁵ 1è année de programme ingénieur

⁶ European Credit Transfer System

l'objectif est de valoriser par un double stage en alternance la double compétence entreprise/territoire. Ce principe repose sur l'idée d'organiser un transfert de savoir-faire entre deux organismes, soit d'une PME vers une autre PME, soit d'un organisme public ou parapublic ou d'une grande entreprise vers une PME. L'étudiant aura en charge ce transfert de savoir-faire ».

Ici on voit clairement pour les universités que la mention de la correspondance avec des crédits ECTS est très souvent indiquée. Certaines universités notent simplement : « Stages : S'adresser bureau PX, poste X, pour obtenir une convention de stage, déterminer les dates compatibles avec les cours, des renseignements divers, et notamment sur les questions d'assurance ».

Pour une université à programme scientifique (M2 Master IST, spécialité professionnelle Réseaux et Télécoms), nous trouvons par exemple :

- Niveau licence 1 et 2 : rien de mentionné ;
- Niveau licence 3 : « Stage d'un mois en S6 pour la licence de physique » ;
- Niveau master 1 : « Un stage en entreprise ou en laboratoire peut être associé à l'UE libre. UE mineure proposée ci-dessus ou UE prise dans un autre master ou stage (5 crédits) » ;
- Niveau master 2 : « Un stage en laboratoire obligatoire, 4 mois (20 crédits) pour le parcours recherche ; Stage en entreprise (4 mois, 12 crédits) pour le parcours professionnel ».

Cet exemple est d'ailleurs éclairant car certaines universités proposent des parcours soit à finalité professionnelle, soit à finalité de recherche comme ici ; les durées des stages proposées sont identiques (pas le nombre de crédits), que le parcours débouche ou non sur une thèse ultérieurement.

Pour toutes les institutions, écoles ou universités, les valeurs de crédits ECTS varient de 0 crédits ECTS à 30 maximum, pour un semestre. Là encore des très grandes disparités existent. On les retrouve aussi dans les indications précises sur comment faire un stage et/ou rédiger le rapport de stage, s'il est validé avec quels critères et s'il y a une soutenance, comme le montre le tableau 16. On remarque cependant que les écoles d'ingénieurs et les universités à programmes commerciaux les indiquent plus (54 %) que les universités à programmes scientifiques et les écoles de commerce.

Indications contenus / rapports de stage/ soutenance/ évaluation	Ecole de commerce	Ecole d'ingénieur	Universités programme commerce	Universités programme scientifique
Total	18	27	27	22
EN %	36	54	54	44

Tableau 16. Différences dans les indications pédagogiques liées au stage

Une des plus grandes difficultés de cette recherche a été de déterminer avec précision si les stagiaires bénéficiaient d'un accompagnement lors des stages et par qui. Au niveau des universités existe une très grande variété d'accompagnements officiels. Nous en avons retenu plusieurs :

- La présence de SCUIO⁷ peut répondre à cet encadrement officiellement. Nous avons trouvé à titre d'exemple sur un des sites la mention suivante : « Le SCUIO vous accueille tout au long de l'année pour vous aider à élaborer votre projet de formation. Par manque de personnel, le service est actuellement fermé le matin. Un pôle "insertion professionnelle" : annuaires d'entreprises, "Courrier Cadres", fiches

⁷ Cf. le Décret n°86-195 du 6 février 1986 relatif aux Services Communs Universitaires et Interuniversitaires d'accueil, d'Orientation et d'insertion professionnelle des étudiants

Fonctions de l'APEC ; des ouvrages d'aide à la rédaction de CV, lettres de motivation, à la recherche de stage, d'emploi, en France ou à l'étranger. Deux conseillères orientation-psychologues assurent des permanences du mardi au vendredi, vous pouvez les rencontrer en entretien individuel sur rendez-vous. Nous ne donnons pas suite aux demandes de rendez-vous par e-mail ».

- Certains programmes d'universités encadrent directement les stagiaires ; le déclaratif ressemble alors étrangement à ce qui se fait auprès des écoles de commerce et d'ingénieurs : *« Le stage est encadré par un tuteur d'entreprise et un tuteur enseignant. Il donne lieu à un mémoire dont l'évaluation est réalisée par un jury désigné par l'équipe de formation ».*
- D'autres universités ont mis en place les DOSI⁸ et le déclaratif devient alors au niveau des stages : *« Intégré à la DOSIP le bureau des stages a pour missions principales de faciliter les démarches des étudiants dans la recherche d'un stage et d'aider les entreprises dans la recherche d'un stagiaire. ».*
- D'autres encore ont mis en place un BAIPE (Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle des Etudiants) qui propose : *« Notre service recueille les demandes d'emplois et de stages des entreprises de tous secteurs à la recherche de candidats issus de nos formations, organise et développe des modules de techniques de recherche d'emploi et de stages (CV, lettre de candidature, entretien, propose des offres d'emploi et de stages (supports écrits et Internet), offre une documentation sur les entreprises, le marché du travail... ».*
- On trouve enfin la plate-forme d'orientation et d'insertion professionnelle qui : *« met à votre disposition sa documentation, ses conseils et répond aux questions que vous vous posez sur la construction de votre projet d'études. Nous nous mettons à votre service pour vous aider à élaborer un CV, rédiger une lettre de motivation, vous préparer aux techniques d'entretien, vous tenir informé de l'évolution du marché du travail. Nous vous proposons une vaste sélection d'offres : emplois, stages et jobs ».*

Pour les écoles de commerce et d'ingénieurs, les méthodes sont diversifiées et davantage en liaison avec les Directions des Relations Entreprises, ou font partie de la pédagogie. Dans ce dernier cas, on trouve des accompagnements de ce type : *« Chaque élève de dernière année rencontre, au cours de journées dédiées plusieurs chargés de recrutement d'entreprises du secteur d'activité de son choix, afin de parfaire son savoir-faire au moment d'un entretien d'embauche. Les ateliers de coaching : Tout au long de l'année, le service des stages aide les élèves à rédiger leur CV. ».* On remarque l'individualisation des formations liées à la recherche de stage, comme cet autre exemple l'indique : *« Les étudiants sont accompagnés par l'équipe pédagogique tout au long de leur cursus de formation : suivi pédagogique, organisation de conférences métiers, aide aux choix d'orientation ».*

Une autre école d'ingénieur communique fortement sur ces accompagnements en faisant de ce dispositif continu un des points forts de son école : *« Aide à la construction du projet professionnel de l'étudiant : ce sujet occupe 90% du temps de tutorat. Elle se fait en trois étapes.*

1) Recherche du 1er stage (fin de 2è année). L'élève rencontre son tuteur pour lui présenter les pistes qu'il envisage de suivre, la méthode qu'il pense employer, son CV et ses lettres de motivation. Tout est mis en œuvre pour que l'étudiant considère que l'entreprise qui l'accueillera ne sera un organisme de formation et qu'il devra y rendre un service concret.

2) La 2è étape est centrée sur les affinités de l'élève pour un type de métier ou un type de secteur. Nous constatons que ces affinités sont construites autour de notes et résultats et non autour d'une représentation cohérente et juste du métier ou du secteur.

⁸ Cf. page 2

Le tuteur pousse l'étudiant à aller rencontrer des personnes en poste dans les fonctions ou les secteurs concernés.

3) Préparation de la fin de cycle et à l'insertion professionnelle. Les entretiens de début de quatrième année vont porter sur le bilan des stages effectués par l'élève et sur la validation de son projet professionnel.

A ce stade, tous les élèves participent à une formation à la gestion de carrière dispensée par des spécialistes extérieurs à l'école. Celle-ci se termine par la rédaction du projet professionnel, communiqué au tuteur. ». Le coût est même indiqué⁹.

Pour les écoles de commerce, on retrouve des actions de même type, avec la création de Career center, lié à l'accompagnement à la professionnalisation et à l'insertion individualisées : « L'école vient de créer un nouveau pôle totalement dédié à l'accompagnement des étudiants pour les aider à prendre en main leur carrière dès leur entrée à l'école et donner du sens à leurs études. La mission du Career Center est d'inciter les étudiants à effectuer une démarche de réflexion personnelle autour de leur projet professionnel pour trouver leur propre cap. Il propose un accompagnement personnalisé construit autour de trois axes : la connaissance de soi, la connaissance du marché du travail, la communication. Le suivi de chaque étudiant est assuré par le biais d'entretiens individuels, mais aussi dans le cadre de rencontres privilégiées avec des experts en ressources humaines ou en développement personnel ».

Une autre forme d'accompagnement plus intégrée dans le contenu pédagogique peut être : « L'Ecole a mis en place un dispositif spécifique pour faciliter l'intégration des étudiants dans leur future vie professionnelle : le Parcours d'Intégration Professionnelle. Elle accompagne individuellement les étudiants dans la recherche, la validation et le suivi des stages dans le cadre du PIP¹⁰. Il fait partie intégrante du cursus ; il est valorisé et évalué en crédits ECTS ». Les déclaratifs des écoles sont donc beaucoup plus axés dans cet accompagnement de l'insertion et la place des stages y est prépondérante.

Un des autres points de ces inégalités institutionnelles réside dans l'existence d'un département en relation avec les entreprises, qui aide à la transmission des offres de stage. Pour cela, le tableau 17 illustre les différences observées dans le dépôt en ligne d'offres de stage par les entreprises. S'il existe un léger écart dans le dépôt des offres, on peut dire à seconde lecture que ceux des universités se font sur un mode global et ne sont pas systématiquement retransmis aux étudiants des programmes concernés.

Dépôts d'offres en ligne	Ecole de commerce	Ecole d'ingénieur	Universités programme commerce	Universités programme scientifique
post bac	24	22		
post prépa	25	24		
Total	49	46	47	41
EN %	98	92	94	82

Tableau 17. Répartition des institutions proposant des dépôts d'offres en ligne

Par contre, de plus en plus d'écoles et d'universités recourent à des moyens informatiques spécifiques : des technologies de dépôt d'offres comme PlaceOjeunes¹¹.

⁹ « L'école consacre 4 à 5% de son budget pour aider les élèves à réussir leur carrière professionnelle ».

¹⁰ Il est construit autour de 3 axes : Connaissance du monde professionnel, Mises en situation professionnelle au travers d'expériences significatives : - chaque année un stage individuel d'une durée progressive de 2 à 6 mois et plus, Accompagnement individualisé des choix d'orientation dès la 1ère année, en amont de chacun des choix de stages, de cours électifs, de destination à l'étranger, d'option...

¹¹ Plateforme informatique hébergée sur Internet qui permet la diffusion d'offres de stage et de 1^{er} emploi

PlaceOjeunes	Ecole de commerce	Ecole d'ingénieur	Universités programme commerce	Universités programme scientifique
Total	6	15	3	4
EN %	12	30	6	8

Tableau 18. Nombre d'institutions ayant recours à la plateforme PlaceOjeunes

D'autres écoles ont créé leur propre site de dépôt d'offres, avec des comptes¹² pour les entreprises, les diplômés et les administratifs. Il est mentionné des extranets, des intranets, plus ou moins fortement sécurisés, des plates-formes de e-recrutement, un site web Stage/emploi... Dans le pire des cas, il est fait mention d'un contact qui centralise les offres. Des inégalités plus ponctuelles existent à ce niveau. Par contre, elles sont beaucoup plus visibles au niveau des calendriers des dates de stages présents sur les sites. Le tableau 19 montre que 84 % des écoles de commerce ont fait un réel effort de lisibilité pour les entreprises, suivi par 66 % des écoles d'ingénieurs. Ces résultats sont beaucoup moins élevés dans les cursus universitaires : 28 % pour les programmes commerciaux et 22 % pour les programmes scientifiques.

Calendrier des dates de stage	Ecole de commerce	Ecole d'ingénieur	Universités programme commerce	Universités programme scientifique
post bac	20	16		
post prépa	22	17		
Total	42	33	14	11
EN %	84	66	28	22

Tableau 19. Présence de calendriers expliquant les dates et périodes de stages

La présence de forums entreprises ou de Cvthèques font aussi partie des autres outils institutionnels créés pour aider à proposer des offres de stages (et/ou d'emplois).

Forum entreprise, conférences	Ecole de commerce	Ecole d'ingénieur	Universités programme commerce	Universités programme scientifique
post bac	23	24		
post prépa	24	22		
Total	47	46	24	36
EN %	94	92	48	72

Tableau 20. Présence de forums et/ou de conférences et ateliers métiers

Le tableau 20 illustre une différence entre les écoles de commerce et d'ingénieurs qui organisent parfois plusieurs forums par an (94 % et 92 %), des universités à programme scientifique (72 %) qui mettent aussi en place des ateliers ou des conférences métiers, suivis de loin par les universités à programme commercial (48 %). La création de Cvthèque est assez récente et devient de plus en plus un argument pour la recherche de stages (et d'emplois). Les entreprises ont une meilleure visibilité des futurs candidats aux stages par ce biais. Les CV des étudiants sont visibles dans 58 % des écoles de commerce, 26 % des programmes d'universités, 12 % des écoles d'ingénieurs et 8 % des programmes à caractères scientifiques (cf. le tableau 21).

Cvthèque interne	Ecole de commerce	Ecole d'ingénieur	Universités programme commerce	Universités programme scientifique
post bac	18	4		

¹² Dispositif parfois même payant !

post prépa	11	2		
Total	29	6	13	4
EN %	58	12	26	8

Tableau 21. Présence de Cvthèques internes

Le stage s'obtient souvent aussi grâce à la présence d'association des anciens. Si la totalité des écoles de commerce et d'ingénieurs ont une association, ceci un peu moins marqué au niveau universitaire (70 %) et encore moins pour les universités offrant des programmes scientifiques (58 %).

Association des anciens	Ecole de commerce	Ecole d'ingénieur	Universités programme commerce	Universités programme scientifique
post bac	25	25		
post prépa	25	25		
Total	50	50	35	29
EN %	100	100	70	58

Tableau 22. Présence d'associations d'anciens élèves

L'ampleur des offres de stages est parfois un argument commercial des écoles, plus que des universités. Toutefois, comme cela a peu été indiqué (cf. le tableau 23), nous nous bornons à noter qu'il existe aussi des différences notables au niveau du nombre d'offres reçues. Les entreprises ayant leurs « habitudes » et leurs critères, il s'agit souvent de rapports étroitement construits au fur et à mesure du temps, soit par des directions avec les entreprises, soit par des responsables de programmes (comme c'est le cas dans les universités).

Nombre d'offres de stages indiquées	Ecole de commerce	Ecole d'ingénieur	Universités programme commerce	Universités programme scientifique
Total	11	5	3	3
EN %	22	10	6	6

Tableau 23. Déclaration d'offres de stage globales

Des différences notables se présentent sous l'angle des partenariats avec les entreprises, sous forme d'incubateurs, de fondations..., plus courants dans les écoles que dans les universités.

En conclusion, des inégalités d'offres de stages apparaissent nettement lorsque l'on compare les différentes écoles de commerce, d'ingénieurs et les universités. Elles existent aussi entre :

- des filières dans un même type d'établissement (programmes science / commerce d'une même université, voire entre programme de contenu identique d'une même université),
- des modèles d'écoles avec préparations intégrées et des écoles post-classes préparatoires.

Elles nous semblent plus liées à la nature de l'implication et de l'engagement des institutions vis-à-vis des étudiant(e)s-stagiaires et à l'importance donnée à la professionnalisation. Par contre, un des points d'étonnement majeur est l'apparition dans les offres de formation de couplage alternance (apprentissage) et stages « classiques ». Une telle enquête sur les offres de stages auraient aussi été intéressante à réaliser auprès des entreprises accueillant les stagiaires. Sans doute aurait-elle montré d'autres types d'inégalités !

Bibliographie :

AERES, *Rapport d'évaluation des masters de l'Université de Provence – Aix Marseille I*, 2008 (317 p).

CHAPITRE DES ECOLES DE MANAGEMENT, 2006, *Le livre blanc du Chapitre des Ecoles de Management, des propositions à l'horizon 2010*.

Collectif (Dir. VITRY Daniel), 2008, *Repères et références statistiques RERS 2008*, DEPP, Ministère de l'Education Nationale, Paris (77 p.).

CTI Commission des Titres d'Ingénieurs, 2009, *Références et Orientations*, 6è édition, 2009 (46 p).

IGAENR (CHALON Tristan, CHOISNARD Marie-Françoise, GEORGET Michel, HEDOIN Jean-Pierre), 2007, *L'information des étudiants sur les débouchés des formations et leur accompagnement vers l'insertion professionnelle*, Rapport de l'IGAENR, Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (64 p).

HETZEL Patrick (Dir.), 2006, *Rapport final de l'Université à l'emploi*, Commission du débat national Université – Emploi, Paris (108 p).

LUNEL Pierre, 2007, *Schéma national de l'orientation et de l'insertion professionnelle*, Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Ministère de l'Emploi, de la cohésion sociale et du logement, Paris (108 p).

VILETTE Michel, 1994, *L'art du stage en entreprise*, Ed. La découverte, Coll. Repères, Paris (199 p).